

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024 à 19h30
Date de convocation : 06 juin 2024

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 00

Sous la présidence de Madame Denise KEMPF, Maire,

Etaient présents : Mmes JEHL-MEYER Rachel, SCHMITT Nathalie, Mrs OHNET Claude, ROHR Michel, FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, JEHL Didier, MEYER Frédéric, RUDLOFF Jean-Louis.

Était absente excusée : Mme FRIEDRICH Christel

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 18/03/2024 et désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Autorisation d'émission de titre de recette*
3. *Personnel communal : Emploi saisonnier*
4. *Révision des loyers Presbytère 2024*
5. *Projet de voirie rue Principale*
 - a) *Etude du projet et retour sur la réunion publique*
 - b) *Mise en place du tracé provisoire – Dossier de dotation du produit des amendes de police*
6. *Travaux*
7. *Divers et informations*

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18/03/2024 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2024 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Nathalie SCHMITT unanimement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. AUTORISATION D'EMISSION DE TITRE DE RECETTE

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim en partenariat avec Espace Enfants, occupe régulièrement la salle des fêtes depuis septembre

2023. Il est proposé une participation de leur part pour couvrir les frais de chauffage et d'entretien de la salle à hauteur de 10€ par séance.

On décompte 22 jours d'utilisation, ce qui représente un total de 220 €.

Il est demandé de valider l'émission de deux titres de recette à destination du Relais Petite Enfance et Espace Enfants.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** la création des titres de recette pour l'utilisation de la salle des fêtes par le Relais Petite Enfance et Espace Enfants,
- **CHARGE** Madame le Maire de s'assurer de leur émission.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

3. PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOI SAISONNIER

Afin d'apporter un soutien à l'agent technique communal actuel, non titulaire, dont le volume d'heure reste inférieur à l'agent actuellement en arrêt maladie, il est envisagé de proposer un poste d'emploi saisonnier pour la période estivale afin d'assurer l'entretien des espaces verts.

Il est envisagé de proposer un contrat de 4 heures par semaine pour la période du 01/07 au 30/09/2024.

Le poste proposé sera rémunéré à l'échelon 1 du grade d'agent technique territorial.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour la période du 01.07 au 30.09.2024,
- **FIXE** la rémunération à l'échelon 1 du grade,
- **CHARGE** Madame Le Maire de procéder à la publicité de ce poste et au recrutement.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

4. REVISION DES LOYERS PRESBYTERE 2024

La convention APL signée avec le Conseil Départemental pour les logements PALULOS le 27 décembre 2017, prévoit dans son article 9 la révision des loyers au 1^{er} juillet de chaque année.

Il est précisé que l'an dernier la hausse n'avait pas été appliquée.

L'indice de révision des loyers du 2^{ème} trimestre 2022, qui sert de base aux calculs de la revalorisation des loyers et annexes, prévoit une augmentation de 3.50% sur 2023. Il est précisé, après confirmation du Conseiller aux décideurs locaux, que l'augmentation ne peut être modulée. Il en résulte les nouveaux montants suivants :

Appartements	Ancien loyer	Nouveau loyer	Différence Mensuelle	Différence annuelle
Apt 1 – F2 RDC	282.00	291.87	9.87	376.87
Apt 2 – F3 RDC	378.57	391.82	13.25	491.82
Apt 3 – F2 1er	293.28	303.54	10.26	383.54
Apt 4 – F3 1er	380.33	393.64	13.31	478.64
Apt 5 – F4 2ème	562.54	582.23	19.69	719.12
Parking	25.98	26.89	0.91	10.92

Nathalie SCHMITT et Claude OHNET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'appliquer la hausse des loyers telle que présentée ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'informer les locataires,

ADOpte À L'UNANIMITÉ

5. PROJET DE VOIRIE RUE PRINCIPALE

Olivier FROMMER quitte la salle entre 20h07 et 20h10.

a) Etude du projet et retour sur la réunion publique

La réunion publique s'est déroulée le mardi 4 juin 2024 à 19h30 à la salle des fêtes. Ce sont 24 administrés qui se sont déplacés pour découvrir et échanger sur le projet d'aménagement. Après une brève présentation de Mme Le Maire et la motivation qui pousse la municipalité à entreprendre cette démarche, en collaboration avec la CeA (Collectivité Européenne d'Alsace), c'est M. STIRMEL, du Cabinet un point six qui a expliqué plus en détail le projet.

Monsieur PISTER du SDEA est intervenu pour aborder la partie de déraccordement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement.

Un échange avec les riverains a pu avoir lieu et ils ont pu poser les questions et faire part des désagréments qu'ils peuvent subir, avec le tracé actuel. Un aménagement légèrement différent sera étudié en prenant en compte les remarques émises lors de la rencontre.

Le nouveau plan d'aménagement, en tenant compte des remarques émises, sera consultable en mairie, dès que les études de faisabilité seront réalisées. La CeA sera sollicitée pour utiliser sa signalisation dans le nouveau tracé, en attendant la pose des bornes provisoires et pour recueillir son avis sur la pose du coussin berlinois.

b) Mise en place du tracé provisoire – Dossier de dotation du produit des amendes de police

Le balisage provisoire qui sera mis en place, avant la réalisation définitive projetée au second semestre 2025, peut se voir subventionner par le dispositif de répartition du produit des amendes de police. Ce produit peut être affecté, entre autres, à la réalisation d'études de sécurité et d'essais de circulation sur une route départementale.

Un financement à hauteur de 40% du coût HT des dépenses éligibles peut être attribué à la commune, plafonné à 100 000€ par an.

Actuellement seul un devis a été réceptionné en mairie et ne permet pas d'acter le fournisseur retenu et la proposition d'un plan de financement.

La validation par le Conseil Municipal est reportée à la prochaine séance.

6. TRAVAUX

A) Lotissement :

La promesse de vente a été signée avec Sovia pour 209 770 €, ce qui représente une parcelle de 33.74 ares ainsi que 4.4 ares de voirie à 5500 € l'are.

B) Aire de jeu :

Les différents mobiliers ont été réceptionnés et la remise aux normes des jeux effectuée par le fabricant. Le sol souple a été également réparé.

Le but de foot est attendu semaine prochaine. Pour finaliser les travaux chez le voisin de l'espace vert où sera positionné ce but, deux devis (pour permettre le déplacement de la fenêtre) ont été transmis : Rohr Francis pour les travaux de maçonnerie pour un montant HT de 667.41 € (soit 800.89 € TTC) et Big Mat Simler pour la fourniture de panneaux de briques de verre d'un montant de 525.74 € HT (soit 630.88 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** les devis de Rohr Francis pour 800.89€ TTC et de Big Mat Simler pour 630.88 € TTC,
- **CHARGE** Madame Le Maire de passer commande,

ADOpte À L'UNANIMITÉ

C) Travaux à l'Eglise :

Le Conseil de fabrique envisage de refaire la peinture intérieure de l'église ainsi que quelques travaux de mise aux normes électriques.

Les devis réceptionnés actuellement pour la peinture, s'échelonnent de 38 000 € à 52 000€, avec un supplément de 15 000 € si les autels latéraux sont refaits avec une imitation marbre. Il faut ajouter le coût des travaux d'électricité, non chiffrés à ce jour.

Le Conseil de Fabrique dispose de 30 000 € de liquidité.

La commune a effectué des recherches de financement possible et, comme elle serait porteuse du projet, pourrait bénéficier du Fonds Communal Alsace de la CeA (maximum

de 100 000 € au taux modulé de 42 %). Une demande a été formulée auprès du PETR pour le Fonds pour projets d'intérêts transfrontaliers.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur son soutien sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **CONFIRME** son soutien au projet de réfection des peintures intérieures de l'église et la mise aux normes électriques de ses installations,
- **SOUHAITE** qu'un état des lieux des travaux électriques soit réalisé au préalable à la venue d'un professionnel pour l'élaboration d'un devis détaillé,
- **DEMANDE** à rencontrer les membres du Conseil de Fabrique pour déterminer la part de chacune des parties dans ce projet,
- **CHARGE** Madame Le Maire de provoquer cette réunion,

ADOpte À L'UNANIMITÉ

7. DIVERS ET INFORMATIONS

- ◆ Toiture de l'Eglise et du Presbytère : Il y a quelques tuiles qui se sont délogées des toitures du presbytère et de l'église. Après une visite des agents de la Communauté de Communes, il leur est possible d'intervenir avec la nacelle au presbytère et sur un des deux côtés de l'église avec la présence d'un membre du Conseil Municipal.
- ◆ Pique-nique : La date est fixée au 15.09.2024. Les jeux en bois seront réservés pour agrémenter la journée.
- ◆ Devis : Deux demandes de devis sont en cours : un marquage pour matérialiser le centre de la chaussée dans le virage de la rue Principale (au niveau du croisement avec la rue de l'Ecole) et un pour la fourniture d'un miroir pour le lotissement de la rue des Lilas.
- ◆ Bulletin Communal : Un exemplaire du bulletin communal a été transmis à Mme la Sénatrice Elsa SCHALK, qui nous a adressé une lettre de remerciement et a souligné la riche vie associative de notre village.
- ◆ Banque Alimentaire : Courrier de remerciement reçu en mairie suite à la subvention de 100 € versée par la commune.
- ◆ Elections législatives du 30.06 et 07.07 : Les plannings sont à compléter pour permettre l'organisation des prochaines élections.
- ◆ Déraccordement des eaux pluviales : A la suite de réunions avec le SDEA, Michel ROHR

présente les actions qui pourraient être réalisées pour ~~déraccorder les eaux de pluie~~ du réseau d'assainissement. En effet, la station d'épuration de Sélestat risque de ne plus être suffisamment dimensionnée pour traiter les eaux usées du secteur. A défaut de déraccordement, il pourrait y avoir, à terme, refus des permis de construire, comme l'avait indiqué M. PISTER lors de son intervention à la réunion publique.

Actuellement les travaux nécessaires sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 h 00 mn*

A Schwobsheim, le 13 juin 2024

Le Maire,
Denise KEMPF

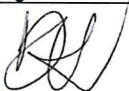
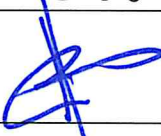
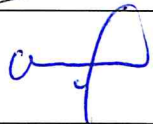
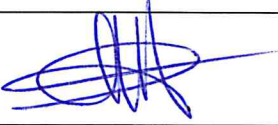


Le secrétaire de séance,
Nathalie SCHMITT



Tableau de présence, séance du 11 juin 2024Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 18/03/2024 et désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Autorisation d'émission de titre de recette*
3. *Personnel communal : Emploi saisonnier*
4. *Révision des loyers Presbytère 2024*
5. *Projet de voirie rue Principale*
 - a) *Etude du projet et retour sur la réunion publique*
 - b) *Mise en place du tracé provisoire – Dossier de dotation du produit des amendes de police*
6. *Travaux*
7. *Divers et informations*

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Denise KEMPF	Maire		
OHNET Claude	1 ^{er} Adjoint		
Michel ROHR	2 ^{ème} Adjoint		
JEHL Didier	Conseiller		
FRIEDRICH Christel	Conseillère		
HAUMESSER Rémy	Conseiller		
FROMMER Olivier	Conseiller		
SCHMITT Nathalie	Conseillère		
MEYER Frédéric	Conseiller		
JEHL-MEYER Rachel	Conseillère		
RUDLOFF Jean-Louis	Conseiller		